

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

PROCES VERBAL

M. LE MAIRE : Bonsoir. Je vous propose de commencer notre conseil municipal

Je vous propose comme secrétaire de séance Monsieur Victorien DARCEL.

Date de la convocation
et affichage : 24 janvier 2020

Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 4 février 2020

Nombre de membres
en exercice : 23

Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 4 février 2020

L'an deux mille vingt, le 31 janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS et Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes.

Etaient présents : Mme Nicole GRIDEL-CULAND, Mme Micheline JOULOT, M. Hervé HUC, Mme Karine HALNA, M. Jean-Louis GICQUEL, M. Michel THEPAULT, M. Victorien DARCEL, Mme Isabelle QUERE, M. Jean-François VILLENEUVE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Georges BREZELLEC et Mme Yveline DROGUET.

Absents représentés :

M. Erwan BARBEY-CHARIOU donne pouvoir à M. Victorien DARCEL,
Mme Janine GUELLEC-HEURTEL donne pouvoir à Mme Nicole GRIDEL,
Mme Elodie OCHS donne pouvoir à Mme Karine HALNA,
M. Franck LABBE donne pouvoir à M. Marcel QUELEN,
Mme Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Mme Sophie LATHUILLIERE.

Monsieur Victorien DARCEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 18

Représentés : 5

Votants : 23

Point n° 1 : approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2019.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité

Point n° 2 : Compte rendu des délégations du Maire

- Arrêté n° 2019DG31 du 6 décembre 2019 : avenant n° 2 au contrat de maintenance avec ESI pour l'ensemble des bâtiments communaux,
- Arrêté n° 2019DG32 du 13 décembre 2019 : avenant n° 1 au contrat de prestation d'entretien du Centre de santé municipal,
- Arrêté n° 2019DG33 du 20 décembre 2019 : contrat d'entretien sanitaire d'une fontaine à eau,
- Arrêté n° 2020DG01 du 13 janvier 2020 : contrat de télésurveillance du bâtiment Hôtel de Ville avec la société ACE,
- Arrêté n° 2020DG02 du 13 janvier 2020 : contrat de vérification et d'entretien du système de détection – intrusion avec la société ACE,
- Arrêté n° 2020DG03 du 22 janvier 2020 : avenant au contrat de maintenance des logiciels métiers de JVS On line.

Point n° 3 : BUDGETS 2020 – DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)

M. LE MAIRE : Je vous rappelle qu'on n'a pas d'obligation de DOB vu la strate de notre commune. C'est un moment important qui nous permet d'avoir une photographie sur l'état financier de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

Je pense que tout le monde a les documents, vous les avez reçus. Pour ceux qui ne les ont pas, on peut vous les remettre sur table.

Le budget a 2 sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement et l'objectif est toujours que tout soit équilibré.

On a une évolution entre les comptes administratifs de 2013 jusqu'en 2019 en sachant bien sûr que le compte administratif tel qu'il est présenté est provisoire puisqu'on sera amené à le proposer définitivement lors du vote du BP le 28 février.

La section de fonctionnement :

➤ Evolution des recettes

Si on étudie par chapitres :

Chapitre 73 – impôts et taxes 4 534 K€ soit 69 % des recettes

- Fiscalité ménage : 2 524 K€, en sachant qu'il y a bien sûr une compensation puisqu'on a vu qu'il y a un certain nombre de quincocéens qui ne paient plus la Taxe d'Habitation. Cette taxe d'habitation est actuellement compensée à l'euro près par l'Etat. On le vérifie. Il faut rappeler que dans le cadre de cette fiscalité ménage, depuis notre élection, c'est-à-dire mars 2014, il n'y a jamais eu d'augmentation des impôts. On suit particulièrement bien sûr ces recettes liées à la fiscalité des ménages du fait de la réforme de la taxe d'habitation
- Produit des jeux issu de notre casino : 1 237 K€ (19 % RRF). Là encore, en mars 2014, ce fut le premier dossier qu'on avait été amené à gérer, c'est à dire la négociation de la délégation de service public, et nous avons obtenu après une négociation difficile, le taux maximum de 15 %.
- Droits de mutation : 357 K€. Ils demeurent à un niveau très élevé.
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 113 K€ (reversement 50 % au SDE 22) stable
- Dotation de compensation fiscalité 122 K€
- Taxe de séjour : 48 K€
- Droits de place issus des marchés et des terrasses : 60 K€

Chapitre 74 – dotations et participations 1 598 K€. En sachant qu'il existait une somme de 445.000 € qui fait partie de ce montant, qu'on avait eu en recette mais qu'on retrouvera en dépenses dans le cadre d'un remboursement puisqu'on avait eu une prestation de service avec Veolia.

- DGF : 872 K€
- Fonds communautaire de fonctionnement : 68 K€. Il est issu de notre fusion et notre rapprochement avec Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Assainissement – Véolia – remboursement SBAA (445K€)

Chapitres 70 et 75 – produits des services + autres produits de gestion **337 K€** soit 5 % des recettes.

- Chap 70 : - 48 K€
- Chap 75 : + 9 K€

➤ Les ressources principales :

Je vous les ai décrites : les dotations de l'Etat, le produit des jeux et la fiscalité.

- La Fiscalité ménage « reconstituée »
2 courbes différentes qui montrent la part des compensations
 - Etat (réforme de la taxe d'habitation)
 - SBAA (suite harmonisation taux en 2017)

À terme, je rappelle que le fait de rentrer dans Saint-Brieuc Armor Agglomération, il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité des quincocéens. J'insiste, pas d'augmentation de la fiscalité puisqu'on avait diminué notre taux pour pouvoir compenser la fiscalité.

Evidemment on se pose des questions sur l'évolution de ces recettes. Il faut absolument vérifier bien sûr que les dotations de l'Etat correspondent au remboursement exact de la taxe d'habitation qui va progressivement disparaître.

Il est proposé aussi un transfert de la taxe foncière qui est actuellement reçue par les départements.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

- Produit des jeux

On a noté une baisse de 2013 à 2016 puis une hausse en 2017 puis de nouveau une baisse en 2018 et 2019. Chacun le sait et on l'a redit, c'est tout de même une recette pour laquelle il faut jouer la prudence. Ce sont des ressources qui peuvent être « fragiles », d'où l'importance dans le cadre de la négociation d'avoir obtenu le maintien du taux prélevement maximum à 15 %)

- Dotations forfaitaires

Baisse 2014 à 2017 puisqu'il était prévu que les collectivités dont les communes participent au redressement des finances publiques. Ce qui représente quand même 880.000 € sur 4 ans et maintenant le montant annuel inférieur est de 330 K€ et on sait que cette baisse est maintenant stoppée. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de nouvelle baisse, c'est ce qui a été prévu. C'est un engagement mais il peut toujours y avoir une évolution en fonction du contexte budgétaire national.

Enfin, le fait qu'il y ait eu une fusion des intercommunalités, c'est-à-dire le Sud Goëlo avec Saint-Brieuc Armor Agglomération a été intégralement compensée par SBAA. Le fait que SAINT-QUAY-PORTRIEUX rentre dans l'agglomération, je l'ai dit, pas d'augmentation de la fiscalité ménages et des recettes égales.

➤ Evolution des dépenses

On a 2 chapitres : dépenses réelles de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement puisqu'on va faire intervenir un certain nombre d'opérations d'ordre.

En ce qui concerne les dépenses, on retrouve toujours les 440.000 € qui étaient, comme on l'a vu, une prestation avec Véolia. On rembourse.

Dépenses réelles de fonctionnement :

Si on ne tient pas compte de cette prestation assainissement, de 2013 à 2019 elles ont augmenté de + 3,6 %

Chapitre 011 – frais de gestion

En enlevant la prestation Véolia cela reste stable depuis 2016 mais en 2014 on avait fait une réforme importante notamment dans les contrats d'assurance, les contrats de prestations, elles avaient baissé de - 14,2 %

Chapitre 012 – frais de personnel

La variation par rapport à 2018 : +92 K€.

- On avait pris la décision, suite à une rencontre avec les délégués du personnel d'augmenter la prime de fin d'année sur 2 ans. Lorsque nous avons été élus elle était à 650 € et elle est aujourd'hui à fin 2019 à 900 €. La progression s'est faite sur 2 années : 650, 800 puis 900 €. A la grande satisfaction bien sûr du personnel communal. Ce qui nous rajoute 6.600 €.
- Taxe transport. On rentre dans Saint-Brieuc Agglomération et on paie une taxe de transport puisqu'on a plus de 10 employés et face à cette taxe transport on obtient un certain nombre de services. On ne va pas détailler ici mais c'est bien sûr l'amélioration des transports urbains avec l'agglomération.
- On rajoute :
 - Une revalorisation indiciaire,
 - Un avancement d'échelon et de grade,
 - On a eu quelques intérimaires pour des remplacements,
 - On a eu un dossier important en 2019 qui est le recensement (qui nous a coûté 17.000 € mais dont une partie sera remboursée par l'Etat)
 - Une augmentation du temps de travail de 2 agents. Notamment je pense à la conductrice du minibus puisqu'elle est passée à temps plein du fait d'une demande sociale importante suite à l'ouverture du centre de santé. On voit que les personnes à mobilité réduite ou qui ne peuvent pas se déplacer ou qui bénéficient de la carte peuvent aller au centre de santé notamment en cas d'urgence mais aussi en cas de renouvellement de traitement. Tout cela est organisé de façon conjointe avec le secrétariat du centre de santé.

On peut donc en conclure, de 2013 à 2019 les charges de personnel ont augmenté de + 4,6 % mais on est à une augmentation de + 0,77 % / an. Alors que souvent on a des strates qui sont à 1.2. donc on est vraiment en dessous de la moyenne générale. C'est donc une augmentation très modérée et qui est parfaitement maîtrisée. Tout cela selon l'engagement qui a été pris : stabilité des effectifs. On a le même nombre d'employés depuis 2014.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

La subvention au CCAS qui du fait d'une gestion rigoureuse, merci Madame la Vice-présidente ainsi qu'à vos services, nous permet de subventionner à hauteur de 40.000 €, soit une diminution de 10.000 € par rapport à 2018, sans diminution bien sûr des prestations.

La subvention à l'Office de tourisme à 170.000 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles qui sont des charges à la fois récurrentes, la subvention au cinéma à hauteur de 92.000 € mais aussi la création du centre de santé. C'est un dossier qui avait été voté à l'unanimité et qui a nécessité une subvention d'amorçage en termes de recettes pour le centre de santé mais une dépense pour le budget primitif à hauteur de 167.000 €

Une fois qu'on a présenté les recettes et présenté les dépenses, le point important c'est la capacité d'autofinancement :

2 lignes : l'épargne de gestion et l'annuité de la dette et l'épargne nette.

Épargne de gestion c'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette . Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante.

Ce qui nous permet de dire que grâce à un effort important de maîtrise des dépenses, on a gardé des marges de manœuvre

Épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette.

- Participe au financement de l'investissement
- Baisse liée remboursement emprunt fin du mandat précédent

On reste à un niveau très satisfaisant d'épargne nette.

Avez-vous des questions ? Je préfère qu'on fasse des poses s'il y a des questions particulières.

Pas de questions sur cette première partie ?

En ce qui concerne maintenant le contexte et les orientations 2020, ce qui nous permet bien sûr de construire le budget 2020 :

Il faut le rappeler, on est dans une année particulière puisqu'il y a une réforme de la taxe d'habitation pour les résidences principales. Je le rappelle, pas pour les résidences secondaires.

C'est une réforme de la taxe d'habitation. La 1^{ère} phase il y a un dégrèvement pour 80 % des foyers et la 3^{ème} année d'application ce sera l'abattement à 100 %.

Aujourd'hui on est compensé par l'État à hauteur de 580.000 €. On a reçu un courrier du secrétaire d'Etat qui nous confirme qu'on a vraiment la dotation et la compensation à l'€ près, comme les engagements avaient été pris.

Ensuite on aura un dégrèvement de 100 % des foyers mais qui concernera plutôt les budgets futurs pour 2021 et 2023.

Cette dotation globale de fonctionnement tient compte du changement de périmètre de l'intercommunalité. Il y avait eu une compensation intégrale par Saint-Brieuc Armor Agglomération à hauteur de 84.000 €.

J'ai parlé des dotations intercommunales.

L'attribution de compensation correspond à l'actualisation en fonction des charges transférées puisque la compétence eaux pluviales a été transférée en 2019 et il y a eu une négociation importante avec l'agglomération suite à la conférence des maires et c'est pour nous – 7.000 €.

En 2020 c'est le lancement des procédures, on en parlera, de modification du PLU : -15.000 €. En sachant que l'agglomération a aussi lancé la procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dont l'objectif est qu'il soit acté pour 2023. Ce lancement de cette procédure de PLU i vaudra pour la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX une révision.

Le montant prévisionnel pour 2020 : 104.000 €.

Le fonds communautaire de fonctionnement :

Maintien du dispositif pour un an. C'est ce qui a été négocié à la conférence des maires : 68.000 €. Et une fois ce budget voté en 2020, il y aura bien sûr une renégociation, une réflexion sur les critères, voire de nouveaux critères de répartition.

En ce qui concerne, on l'a dit, le poste important qui correspond aux charges de personnel, quelles pourraient être nos variations 2019/2020 :

Nous sommes toujours dans le maintien du nombre exact et constant des effectifs et bien va monter en charge progressivement le versement transport. Ce versement transport était à 0 en 2017 et 2018, il est progressif sur 4 ans, en 2019 il était de 6.000 € en 2020 : 12.000 € en 2021 : 18.000 €.

Quant aux budgets annexes, quelques remarques :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

Port : on va parler bien sûr du port d'échouage qui est en gestion communale. Suite à la commission mer et littoral, on va lancer l'étude de construction d'un nouveau bureau du port parce qu'actuellement il est quand même obsolète et pose des problèmes de sécurité, ainsi que la construction d'une nouvelle cale quai Richet qui devrait être beaucoup plus large puisqu'on sera dans une construction et une rénovation vu l'état de cette cale.

Cinéma : pas de remarque particulière puisque la délégation de service public court de 2018 jusqu'à 2023.

Le Centre Municipal de Santé : montée en charge des recettes et des dépenses avec l'arrivée du 3^{ème} médecin depuis septembre 2019. Un nombre impressionnant de patients qui s'inscrivent comme médecin traitant. On peut donner les chiffres Karine ?

Mme HALNA : 1.576 inscrits en médecin traitant.

M. LE MAIRE : ce n'est pas le nombre de consultations, on est bien d'accord. Les visites à domicile sont bien sûr organisées maintenant, après régulation médicale. On l'avait déjà évoqué lors d'un conseil municipal précédent, l'ouverture des consultations le samedi matin entre 9 heures et midi. Ce centre municipal pourra évoluer dans l'année puisque nous avons rencontré l'Agence Régionale de Santé, nous sommes en pourparlers pour des consultations délocalisées de spécialistes.

M. BREZELLEC : Quel est le potentiel théorique qu'on pourrait avoir ?

Mme HALNA : on espère arriver à 2.000 avant l'été et 2.500 ce serait bien. Mais il y a tous les jours des patients qui signent, c'est-à-dire qu'on est à 100 de plus qu'il y a un mois.

M. LE MAIRE : On parle bien de médecin référent traitant. On a bien plus de consultations. On a les consultations d'urgence, on rend service à des médecins qui sont en vacances ou comme on le connaît actuellement en arrêt maladie, une souffrance aussi sur d'autres communes, notamment PLOUHA, parce qu'il y a un certain nombre de médecins qui ont cessé leurs activités. La moyenne générale c'est 900 signatures pour un médecin. On monte en charge, 2.000/2.500 c'est l'objectif et on arrivera je pense très rapidement à 3.000. Après avec des difficultés bien sûr d'ordre d'organisation, de planning, de planification qu'on connaît et ce qui fait que j'ai bon espoir, j'y crois, qu'on pourra rapidement équilibrer ce budget.

D'autres questions par rapport à ces orientations qui sont des postes importants ?

La section d'investissement - les dépenses et les recettes

Subventions :

Sur plusieurs années, on note la raréfaction des subventions. Actuellement on n'est plus dans des pourcentages mais on est souvent sur des contrats. C'est ce qu'on a connu avec le contrat de territoire par exemple, qui va devenir un contrat départemental de territoire, prévu en 2020.

On peut recevoir des dotations de l'Etat, de la DETR. On aurait pu avoir d'autres recettes qu'on appelle contrat unique de partenariat mais les critères d'éligibilité sont drastiques.

Dans notre évolution 2019 on a surtout eu des subventions pour :

- la réfection complète de la chapelle Saint Anne : 63.000 € de l'Etat, du Conseil départemental et de l'Union paroissiale.
- Il nous restait un fonds de concours de la Communauté de communes Sud Goëlo voté avant la fusion, à hauteur de 10.000 €, qui nous a permis d'intervenir dans la réfection de la salle l'Espérance avec le club-house et les salles de stockage de matériel.
- La place d'Armes : on a eu 14.000 € du SDE
- Les aménagements de la RD 786 : 71.000 € du Conseil départemental par une convention de mandat avec un versement sur 2 ans.

Emprunt :

700.000 € contracté, débloqué en décembre 2019. A Taux fixe, plutôt attractif, à 0,51 % sur 15 ans

A partir de là, on a des besoins de financement.

Besoin de financement et résultat de clôture

En 2019 :

- Les dépenses d'investissement : on était à 2.024.000 € qui correspondent à des travaux et des équipements
- Les recettes d'investissement sont à 474.000 €
- Notre épargne était de 684.000 €
- Le résultat antérieur était de 1.129.000 €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

- Le résultat au 31 décembre nous permet de dégager 963.000 €
- Ces résultats sont annoncés bien sûr hors écritures correspondant à l'assainissement

C'est un tableau que j'apprécie parce qu'on se pose toujours la question « quel est le capital restant dû à l'année en cours », en ce qui concerne le budget global et le budget principal. On pourrait discuter pendant un certain temps du taux d'endettement par habitant mais je tiens compte surtout d'un indicateur important qui est la capacité de désendettement. On l'a déjà répété, on a des recettes, on a des dépenses, si on décide de ne plus investir, dans combien de temps on aura remboursé toute notre dette, c'est-à-dire le capital et l'intérêt. On est à 5,8 années. Ce qui fait qu'aujourd'hui on est vraiment dans une marge très satisfaisante. On était à 6 l'an dernier et là on est à 5,8, on a baissé de 2 %. Ce qui veut bien dire qu'on a pu remplir l'engagement tel qu'on l'avait annoncé, c'est-à-dire baisse des dotations de l'Etat, pas d'augmentation des impôts, diminuer les charges de fonctionnement, dégager de l'autofinancement, bien sûr emprunter, être en capacité de rembourser tout en diminuant notre capacité de désengagement et de désendettement.

Le programme d'investissement tel qu'il sera présenté à la commission finances qui se réunira prochainement. Il y aura bien sûr des arbitrages à réaliser.

Les aménagements urbains réalisés en 2019 :

- Le quartier du Portrieux qui est quasiment finalisé : venelles, rues Sainte Anne, du Commerce, la place du Centre (il y a quelques éléments à terminer), la place d'Armes (ils sont en train de poncer le trottoir et il y a encore quelques marquages à terminer. Je pense que tout le monde est satisfait de la prestation qualitative).
- Le Patrimoine :
Actuellement on est dans la réfection de l'office de tourisme, notamment de l'accueil et la mise aux normes électriques.
En 2019 on a eu l'étude diagnostic du BRGM
Un dossier important qui est la mise en accessibilité ERP après un agenda accepté par la préfecture.
L'école de musique : on a travaillé sur une étude acoustique
La chapelle Saint Anne : restauration
Centre de congrès : réception des gradins ou tribunes télescopiques.
- Subvention logements de Kerbeaurieux : le 1^{er} versement a eu lieu : 80.000 €. On retrouvera la même chose l'année suivante. C'est donc 32 logements qui viennent d'être livrés au mois de décembre. Donc 32 familles qui viennent d'arriver sur SAINT-QUAY-PORTRIEUX.
- L'école les Embruns : on a travaillé sur le matériel de restauration et de la blanchisserie.
- Parc de la Duchesse Anne : une étude de programme a été présentée lors d'une réunion publique.
- Voirie / aménagement et sécurisation : il s'agissait de la RD 786 – les secteurs du tourne à gauche des Prés Mario et le rond-point de la France Libre.

Le programme et les engagements pluriannuels :

- On retrouver sur les aménagements urbains le quartier du Portrieux. On finit les travaux notamment au niveau des venelles.
- La voirie – aménagement de sécurisation :
Cela avait été proposé en commission urbanisme. Il va y avoir des travaux sur la rue Pierre Loti avec la mise en sécurité de cette rue. Ces travaux vont commencer surtout par les travaux concernant les eaux pluviales et l'assainissement.
L'effacement des réseaux de la rue Chateaubriand : c'est un dossier récurrent que l'on souhaitait débloquent depuis quelque temps. C'est la moitié de la rue (rue entre la rue Joffre et la rue Poincaré) et il faut non seulement effacer les réseaux mais également refaire la voirie qui est en très mauvais état.
- On a proposé aussi, le début des travaux pour les containers enterrés. 5 sites ont été proposés (on en prend 4 en charge) : les terre-pleins du port d'Armor (prise en charge par le Syndicat mixte), le quai de la République, la place de Verdun, à Kertugal et aussi de l'autre côté de la D786.
- Le sentier du Littoral : on a des confortements à mettre en place, notamment du côté de la rue des Embruns.
- Modification du PLU
- 2^{ème} tranche de subvention des logements de Kerbeaurieux à hauteur de 80.000 €.

Programmes futurs d'investissement :

- Centre technique municipal : le dossier est actuellement bien avancé. Les travaux vont commencer au mois de février, essentiellement par des travaux de terrassement
- Il y a nécessité d'acquérir un tractopelle pour les services techniques
- Le deuxième dossier est en instruction, vous l'avez aussi vu en conseil municipal, c'est les travaux pour le 2^{ème} court couvert Tennis
- Entretien, rénovation, équipement de patrimoine et bâtiments

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

- Ad'ap : mise en accessibilité ERP (tranche 2/3)
- Résidence Le Bretagne – dossier que l'on subit, travaux de charpente, puisqu'on est copropriétaire avec les propriétaires au-dessus du centre de congrès
- Centre de Congrès – un dossier que l'on port depuis un moment mais qui était lié à des difficultés de nos relations avec Orange, c'est la mise en place du WIFI public
- École des Embruns : Matériel restauration, matériel pédagogique, rideaux occultants
- Jeunesse : Matériels et équipements nautiques
- Equipement informatique – probablement renouvellement d'une partie du parc informatique du personnel communal

Voilà en quelques lignes, en quelques mots, quelques orientations que je voulais vous présenter.

En ce qui concerne les propositions budgétaires pour l'investissement :

Il y aura nécessité de prioriser les projets. On travaille sur une gestion pluriannuelle des opérations dans le cadre des AP/CP et notre souhait bien sûr c'est de recourir le moins possible à l'emprunt.

Je vous passe la parole.

M. HUC : Quand on voit les dépenses de fonctionnement qui augmentent régulièrement pas beaucoup comme tu as dit mais qui augmentent régulièrement et en parallèle nos recettes de fonctionnement qui restent stables, c'est vrai qu'on a un solde de compte en fonctionnement qui se réduit de plus en plus avec les années. Ce qui fait que nos marges de manœuvre se réduisent et on voit que la dette est montée, beaucoup. On voit en 6 ans que ça a augmenté par habitant de 60 %. C'est vrai que ça réduit beaucoup nos capacités d'investissement, c'est vrai que c'est un peu dommage. Je suis un peu inquiet quand je vois les 3.2 millions qui sont prévus pour l'investissement sur le centre technique, avec les capacités d'investissement qu'on a et la dette que l'on a on peut quasiment rien faire d'autre ou très peu de choses à côté sur quelques années. C'est ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : C'est très constructif je vois. Ça n'amène pas de commentaires. D'autres questions, puisque c'est un débat ?

M. BREZELLEC : Ce n'est pas vraiment un débat, c'est une photo à l'instant T. on peut difficilement se projeter.

M. LE MAIRE : Je pense en ce qui concerne les recettes, c'est surtout la compensation au centime près de la taxe d'habitation. Aujourd'hui les élus ont peu de marge de manœuvre. Les seuls taux sur lesquels on peut jouer sont les taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires ou des taxes foncières. Ce n'est pas tendance aujourd'hui d'augmenter les impôts. Ça pourrait être une proposition, mais on ne l'a pas fait. Je le rappelle entre 2014 et 2016 on avait diminué de 14 % les dépenses de fonctionnement, on était très responsable pour avoir ces marges de manœuvre sur les années suivantes. On l'a tous dit et écrit, quand on a été élu en 2014 il y avait une diminution des dotations de l'Etat sur 3 ans. La baisse des dotations est stable. Heureusement qu'on a été des gens responsables, le conseil municipal, puisque je rappelle que la plupart des budgets ont été votés à l'unanimité, ce qui veut bien dire qu'on avait pris des décisions responsables, ce qui nous permet au contraire de dégager des marges de manœuvre et de partir sur ces investissements. Le centre technique municipal est nécessaire, il a été voté à l'unanimité. On ne va pas le remettre en cause. Il est enclavé, il est en cœur de ville, il n'y a pas de possibilité d'extension, il entraîne des nuisances auprès des riverains. Mais on aura un centre technique avec de la réserve foncière qui nous permettra de l'augmenter progressivement s'il y a nécessité pour ceux qui seront en charge des affaires futures et surtout il va nous libérer du foncier. Un foncier très intéressant puisqu'il est situé derrière la caserne des pompiers. La caserne des pompiers neuve est à côté de l'ancienne caserne. La convention de transfert de l'ancienne caserne n'avait pas eu lieu, nous l'avons récupérée dans le patrimoine communal. Ce qui veut dire que non seulement on libère le foncier du centre technique municipal mais on récupère aussi le foncier de l'ancienne caserne ce qui nous donne la capacité bien sûr d'avoir des recettes. L'objectif c'est d'avoir un investisseur intéressant et on a un certain nombre de propositions qui nous permettront à terme, je l'espère, de financer une partie du centre technique municipal, qui nous permettront d'avoir une politique de logement incitative et je rappelle qu'on a une politique sociale importante puisque Kerbeaurieux c'est plus de 60 logements et on a décidé de faire 50 % de logements sociaux et non pas 20 %. C'est une politique très sociale. Dans ce centre technique ancien bien sûr il y aura une contrainte : c'est la conservation de la gare historique qu'il faudra intégrer en partie dans le projet. Et je renouvelle ma volonté d'augmenter la population de la commune.

M. BREZELLEC : Ce que je voulais dire c'est la difficulté d'un exercice de débat d'orientation budgétaire sur une commune telle que la nôtre parce qu'on peut quand même noter, mais ça ne date pas d'aujourd'hui, notre fragilité vis-à-vis des recettes du casino. Sans ces recettes nous serions véritablement dans le rouge. On en a conscience depuis des années, ça ne date pas d'aujourd'hui, et c'est vrai que c'est un exercice très compliqué, c'est pour ça que plus qu'un DOB c'est une

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

photographie de ce qui s'est passé et vers où on pourrait éventuellement aller à la condition que le casino continue à nous verser les recettes. Mais c'est aussi une autre incertitude en plus de celle des DGF. Merci.

M. LE MAIRE : On peut espérer que les dotations de l'Etat vont être stables. C'est un engagement qu'a pris le gouvernement. C'est une volonté affichée à la fois des différentes collectivités. On n'est pas mis sous contrat tel que certaines villes, comme SAINT-BRIEUC ou le département qui signent un contrat avec nécessité de ne pas augmenter plus de 1.2 % sinon il y aura des pénalités. En ce qui concerne le casino, à chaque fois qu'on a fait des prospectives on a toujours procédé de la façon la plus prudente possible. On sait bien que les recettes du casino sont liées, le directeur nous l'a expliqué d'ailleurs la dernière fois, aux aléas du temps et surtout le parking. C'est pour cette raison que nous avons pris la décision de la réfection complète de la place d'Armes, organisée avec le déplacement du transformateur. On avait d'ailleurs bloqué le compte 471 à hauteur de 85.000 € ce qui veut dire que le casino a participé de façon directe à l'investissement pour les travaux de cette place d'Armes. Notre volonté est de déplacer un certain nombre de concerts et de bloquer le moins possible le parking au-dessus du casino avec un certain nombre de concerts qui vont être délocalisés au parc de la Duchesse Anne et surtout au niveau du Portrieux. On règle en partie un des facteurs d'attractivité, parce qu'on voit bien que ce sont souvent des personnes à mobilité très réduite, ce sont des personnes âgées qui sortent pour aller au casino. Après des échanges avec la direction on a créé les conditions pour qu'il y ait plus de clients mais en tout cas pas pour qu'il y en ait moins. Je vous rappelle que ces 15 % c'est ce qu'on a été amené à gérer dès notre élection. Aujourd'hui ça nous permet d'avoir le maximum. Certaines communes avaient renégocié leur DSP, je pense à PLENEUF, où on est à 7 % et non pas 15 %.

La capacité de désendettement de 5.8 % et de 6 % l'année dernière. On est en train de se dégager des marges de manœuvre et qu'on n'est pas du tout dans une situation contrainte. Maintenant l'objectif c'est de remplir ce dossier sans avoir recours à l'emprunt et de mobiliser bien sûr des subventions complémentaires que je serai amenées à présenter pour le budget 2020 et un certain nombre de recettes qu'on pourrait mobiliser, de l'Etat ou d'autres collectivités.

On l'a tous écrit, c'est ce qu'il fallait faire, on l'a juste appliqué.

Le poste le plus important est le centre technique municipal mais l'objectif c'est de bien vendre le foncier, d'avoir des recettes. Je rappelle qu'on récupèrera la TVA dans 2 ans, qu'on retrouvera aussi au niveau des recettes. Donc on fait une avance à l'Etat. Sur ce foncier du centre technique municipal l'objectif c'est d'avoir des lotissements, d'avoir des nouvelles familles et toujours comme je l'ai dit un projet social. Et si vous êtes d'accord et en fonction des responsabilités qui seront assurées, avec 50 % de logements sociaux.

On est dans un débat d'orientation budgétaire, il n'y a pas de vote. Par contre, je vais vous demander de prendre acte que je vous ai bien présenté le débat d'orientation budgétaire.

Quelqu'un est-il contre ? s'abstient ? non, alors à l'unanimité vous avez bien pris acte qu'on a présenté ce débat, ce qui ne veut pas dire que vous êtes forcément d'accord avec le contenu, seulement que vous en avez pris acte.

Le conseil municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire à l'unanimité.

Point n° 4 : ACTUALISATION AP/CP - AMENAGEMENT URBAIN DU QUARTIER DU PORTRIEUX - PLACE D'ARMES – RD 786 / ROND-POINT FRANCE LIBRE / TAG PRES-MARIO

Présentation par Monsieur Marcel QUELEN

Délibération n° 31/01/2020-01

ACTUALISATION AP/CP - AMENAGEMENT URBAIN DU QUARTIER DU PORTRIEUX - PLACE D'ARMES – RD 786 / ROND-POINT FRANCE LIBRE / TAG PRES-MARIO

L'AP/CP Aménagement urbain du quartier du Portrieux a été créée par délibération n° 26/02/2016-14 au conseil municipal du 26 février 2016 et actualisée par délibérations n°03/03/2017-14 ; n°23/02/2018-15 et n°01/03/2019-16.

L'AP/CP RD 786 / Rond-point France Libre / TAG Prés-Mario a été créée par délibération n°23/02/2018-18 au conseil municipal du 23 février 2018 et actualisée par délibération n°01/03/2019-19.

L'AP/CP Aménagement de la Place d'Armes a été créée par délibération n°23/02/2018-17 au conseil municipal du 23 février 2018 et actualisée par délibérations n°12/10/2018-03 et n°01/03/2019-18.

Elles regroupent la totalité des dépenses de ces opérations et prévoient la répartition annuelle des crédits pour la durée des opérations. Ces AP/CP devaient prendre fin à la clôture de l'exercice 2019 or toutes les factures n'étant pas réceptionnées,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

il convient de revoir les crédits de paiement 2019 non utilisés. Par ailleurs, l'AP/CP aménagement urbain du quartier du Portrieux nécessite de revoir le montant de l'autorisation de programme compte tenu de l'avenant au marché de travaux lot 1, terrassement voirie eaux pluviales mobilier urbain.

Conformément à la réglementation des AP/CP, il convient d'actualiser celle-ci en fonction de l'avancement de l'opération et des crédits réellement consommés sur l'année. Il est donc nécessaire d'une nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement 2020, selon les tableaux suivants :

AMENAGEMENT URBAIN QUARTIER DU PORTRIEUX - Opération 406 - BUDGET PRINCIPAL					CREDIT DE PAIEMENT
Mouvements financiers	AP TTC	REALISE ANTERIEUR A 2018	REALISE 2018	REALISE 2019	CP 2020
Honoraires (M.O.E, Divers)	108 051,41	72 301,90	19 501,27	8 228,88	8 019,36
Installation, matériel et outillage	2 478 016,42	625 570,94	1 226 833,74	404 641,47	220 970,27
Effacement de réseaux, travaux éclairage public	275 885,12	69 599,72	96 871,80	18 820,62	90 592,98
Annonces, insertions & reprographie	471,86	452,82	19,04		
TOTAL DEPENSES	2 862 424,81	767 925,38	1 343 225,85	431 690,97	319 582,61
Département (contrat territoire)	151 071,00		151 071,00		
Amende de police	30 000,00	30 000,00			
Couche roulement département	45 000,00	45 000,00			
SDE participation effacement de réseau électrique	17 000,00				17 000,00
SDE certificat économie d'énergie	35 255,00				35 255,00
F.C.T.V.A. (année n-2)	311 901,41			107 375,21	204 526,20
TOTAL RECETTES	590 227,41	75 000,00	151 071,00	107 375,21	256 781,20
CHARGE NETTE	2 272 197,40	692 925,38	1 192 154,85	324 315,76	62 801,41

RD 786 TAG des Prés Mario / Rond-point France Libre Opération 410 et opérations financière BUDGET PRINCIPAL s				CREDITS DE PAIEMENT
Mouvements financiers	AP TTC	Réalisé 2018	Réalisé 2019	CP 2020
Honoraires (S.P.S., Divers)	1 215,00	0,00	1 215,00	
Travaux VRD (tranche ferme-optionnelle-option) dont convention travaux sur mandat	591 740,28	0,00	591 740,28	
Déplacement coffret ENEDIS	2 185,23		2 185,23	
Eclairage public	24 600,00	0,00	16 021,26	8 578,74
Annonces, insertions & reprographie	510,31	510,31	0,00	
TOTAL DEPENSES	620 250,82	510,31	611 161,77	8 578,74
Département - convention travaux sur mandat	118 400,00	0,00	71 040,00	47 360,00
TOTAL RECETTES	118 400,00	0,00	71 040,00	47 360,00
CHARGE NETTE	501 850,82	510,31	540 121,77	-38 781,26

Aménagement de la place d'Armes				CREDITS DE PAIEMENT
BUDGET VILLE - OPERATION 431	AP	Réalisé 2018	Réalisé 2019	CP 2020
Démolition et déplacement transformateur électrique	94 470,45		94 470,45	
Travaux	195 707,15		180 033,35	15 673,80
Eclairage public et viabilisation téléphonique	25 000,00		9 872,00	15 128,00
Annonces, insertions & reprographie	352,86	352,86		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

TOTAL DEPENSES	315 530,46	352,86	284 375,80	30 801,80
SDE participation	14 170,57		14 170,57	
Compte 471 Casino	85 461,67	85 461,67		
TOTAL RECETTES	99 632,24	85 461,67	14 170,57	0,00

CHARGE NETTE	215 898,22	-85 108,81	270 205,23	30 801,80
---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;
- Vu l'instruction codificatrice M14 ;
- Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au bon déroulement de ces opérations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'actualiser l'autorisation de programme pour l'aménagement urbain du quartier du Portrieux d'un montant de 2 862 424,81 € TTC,**
- **D'actualiser l'autorisation de programme pour l'aménagement RD 786 TAG des Prés Mario et rond-point France Libre d'un montant de 620 250,82 € TTC,**
- **D'actualiser l'autorisation de programme pour l'aménagement de la place d'Armes d'un montant de 315 530,46 € TTC,**
- **D'approuver la répartition des crédits de paiement, du budget principal ville, présentée dans les tableaux ci-dessus**
- **Les crédits de paiement 2020 seront inscrits au budget primitif 2020.**

Point n° 5 : SUBVENTION ASSOCIATION ELEVES AIDE-SOIGNANT CENTRE HOSPITALIER DE GUINGAMP

Délibération n° 31/01/2020-02

SUBVENTION ASSOCIATION ELEVES AIDE-SOIGNANT CENTRE HOSPITALIER DE GUINGAMP

L'association des élèves aides-soignants de l'institut de formations des aides-soignants du Centre hospitalier de Guingamp a adressé à la mairie une demande de participation au financement d'un voyage pédagogique à Paris. Ce déplacement se déroulera les 19 et mars 2020.

Une des élèves étant quinoçéenne, il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association des élèves aides-soignants du centre hospitalier de Guingamp,**
- **Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du BP 2020.**

Avant le vote :

LE MAIRE : Il est évident que nous ne participerons pas à l'ensemble du financement mais cet institut a écrit aux différentes communes en fonction de l'origine géographique des personnes qui sont en formation. Actuellement on participe plutôt sur les écoles primaires et les collèges.

Précision : le reste à charge est à peu près de 80 € pour la personne.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

C'est simplement une proposition que la commune prenne sa part dans cette formation globale qui intéresse plusieurs élèves de différentes communes à partir du centre hospitalier de Guingamp. Je pensais que c'était important. C'est 100 €.

Point n° 6 : ACHAT D'ENERGIES – AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT – SDE 22

Présentation par Monsieur Marcel QUELEN

Délibération n° 31/01/2020-03

ACHAT D'ENERGIES – AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT – SDE 22

Depuis 2014, le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) coordonne un groupement d'achat d'énergies (gaz réseau et électricité) dont la création a été motivée par l'ouverture des marchés de l'énergie et la fin programmée des tarifs réglementés de vente du gaz et de l'électricité.

Par délibération n° 09/12/2016-07, la commune a adhéré au groupement de commandes du SDE 22 et a accepté les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies.

Dans un souci permanent d'améliorer le service rendu aux communes adhérentes, le SDE 22 a mis en place depuis 2017 la plateforme SMAE (Suivi des Marchés d'Achat d'Energies) qui permet de suivre l'état des différents marchés et d'accompagner les communes dans la préparation des appels d'offres.

Aujourd'hui ce logiciel évolue et va intégrer un nouvel outil de management de l'énergie qui permettra d'accéder à l'ensemble des données de consommation. L'accès à la plateforme sera activé au 1^{er} trimestre 2020.

Ainsi, après quelques années de fonctionnement et pour prendre en compte le développement de ces nouveaux outils, le Comité Syndical du SDE 22 a instauré des frais d'adhésion au groupement. Cette contribution annuelle sera calculée en fonction du type de membre, du nombre de points de livraison du membre au 1^{er} janvier de l'année et, pour les communes, du taux de reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

Afin d'acter ces modifications, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la passation d'un avenant à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies du SDE 22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les documents s'y rapportant.**

Point n° 7 : EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE CHATEAUBRIAND – AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC & TELEPHONIQUE – CONVENTION SDE 22

Délibération n° 31/01/2020-04

EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE CHATEAUBRIAND – AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC & TELEPHONIQUE – CONVENTION SDE 22

La commune de Saint-Quay-Portrieux délègue sa maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (S.D.E 22) pour les opérations liées aux travaux d'éclairage public. La commune a ainsi adhéré à la compétence de base « Electricité » ainsi qu'aux compétences « maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement, maintenance des installations et établissement de la cartographie » en matière d'éclairage.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

Dans le cadre du programme d'effacement des réseaux aériens sur la rue Châteaubriand, la commune de Saint-Quay-Portrieux a sollicité le concours du SDE 22 afin de procéder à l'étude de mise en souterrain des réseaux d'éclairage public et téléphonique.

- a) Le coût du projet d'aménagement de l'éclairage public est estimé à 19 600 € HT (*y/c les frais de maîtrise d'œuvre établi à 5% du coût des travaux*).

Sur la base du règlement financier du S.D.E 22, la participation communale est de 60 % du coût HT de l'opération, soit 11 760 € net.

- b) Le coût du projet de fourniture et de pose du génie civil pour le réseau téléphonique est estimé à 14 600 € TTC, conformément au règlement du Syndicat.

La commune de Saint-Quay-Portrieux ayant transféré cette compétence au syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé,

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver le projet d'éclairage présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant estimé à 19 600 € HT (*y/c les frais de maîtrise d'œuvre établi à 5% du coût des travaux*) et aux conditions définies dans la convention « Travaux d'éclairage public dans le cadre du transfert de compétence »,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition de participation financière présentée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour le projet d'éclairage public, pour un montant de 11 760 € net correspondant à 60 % du coût total HT de l'opération,**
- **de confier au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor la fourniture et la pose du génie civil du réseau téléphonique pour un montant de 14 600 € TTC.**

Avant le vote :

LE MAIRE : C'est un dossier récurrent, ça fait plus de 2 ans que nous étions prêts mais on attendait l'accord du SDE.

Point n° 8 : CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION SDE 22

Présentation par Monsieur Marcel QUELEN

Délibération n° 31/01/2020-05

CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION SDE 22

La commune de Saint-Quay-Portrieux délègue sa maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (S.D.E 22) pour les opérations liées aux travaux d'éclairage public. La commune a ainsi adhéré à la compétence de base « Electricité » ainsi qu'aux compétences « maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement, maintenance des installations et établissement de la cartographie » en matière d'éclairage.

Dans le cadre du programme de construction du nouveau Centre Technique Municipal, la commune de Saint-Quay-Portrieux a sollicité le concours du SDE 22 afin de procéder à l'étude d'éclairage public de la voirie interne.

Les travaux porteront sur la réalisation du génie civil et la mise en place du matériel d'éclairage (mâts & luminaires).

Le coût total de l'opération est estimé à 25 000 € HT (*y/c les frais de maîtrise d'œuvre établi à 5% du coût des travaux*).

Sur la base du règlement financier du S.D.E 22, la participation communale est de 60 % du coût HT de l'opération, soit 15 000 € net.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé,

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver le projet d'éclairage présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant estimé à 25 000 € HT (y/c les frais de maîtrise d'œuvre établi à 5% du coût des travaux) et aux conditions définies dans la convention « Travaux d'éclairage public dans le cadre du transfert de compétence »;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition de participation financière présentée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant de 15 000 € net correspondant à 60 % du coût total H.T de l'opération.**

Avant le vote :

LE MAIRE : Ce dossier concerne la construction du nouveau centre technique municipal, dont les 35 agents se félicitent puisqu'ils ont participé bien sûr à l'ensemble de l'élaboration. D'autres élus également : Georges BREZELLEC, Jean-François VILLENEUVE, qui se sont énormément engagés sur ce dossier qui correspond vraiment à une demande très forte des agents. On ne peut que se féliciter de la construction de ce centre technique municipal qui répond à un certain besoin du personnel mais aussi aux besoins de la population.

Point n° 9 : EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DU ROMEUR – CABLAGE DU RESEAU TELEPHONIQUE - CONVENTION ORANGE

Délibération n° 31/01/2020-06

EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DU ROMEUR – CABLAGE DU RESEAU TELEPHONIQUE - CONVENTION ORANGE

Dans le cadre du programme de renouvellement du réseau basse tension, rue du Romeur, la commune a souhaité profiter de ces travaux pour dissimuler également les réseaux d'éclairage public et téléphonique.

Par délibération n° 25/10/2019-05, le Conseil Municipal a donc décidé de confier au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil (Tranchée – Fourreaux).

Orange fournit l'esquisse du génie civil, finance l'ensemble du matériel et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs au câblage. La participation de la commune sur les travaux de câblage s'établit à 529,87 € TTC.

L'ensemble des modalités d'intervention relative à la dissimulation des équipements de communication électronique (réseau téléphonique) est définie par une convention particulière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver les modalités d'intervention définies dans la convention particulière pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électroniques d'Orange,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Avant le vote :

LE MAIRE : A propos d'Orange, j'ai eu une réunion importante ce matin puisqu'on va avoir prochainement le calendrier d'arrivée de la fibre optique sur SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Il y aura un certain nombre de conditions à remplir, je vais étudier ce dossier et je serai amené à vous le proposer, sachant qu'on n'était pas dans une commune prioritaire. L'objectif c'est que dans l'ensemble du département la fibre optique soit installée au plus tard en 2026 alors qu'initialement c'était 2030 pour le département, après on verra pour la commune prochainement avec les rencontres qu'on a pu avoir avec Orange.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

Point n° 10 : AMENAGEMENT URBAIN DU QUARTIER DU PORTRIEUX – MARCHE DE TRAVAUX – LOT n° 01 (TERRASSEMENT & VOIRIE) – AVENANT

Présentation par Monsieur Marcel QUELEN

Délibération n° 31/01/2020-07

AMENAGEMENT URBAIN DU QUARTIER DU PORTRIEUX – MARCHE DE TRAVAUX – LOT n° 01 (TERRASSEMENT & VOIRIE) – AVENANT

Par délibération n° 27/01/2017-05, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux relatif au lot n° 01 (Terrassement & voirie) à l'entreprise EUROVIA Bretagne – 22440 Ploufragan, pour un montant global (Tranches Ferme & Optionnelle) de 1 795 888,00 € HT, soit 2 155 065,60 € TTC.

Le marché de travaux contracté avec l'entreprise EUROVIA doit être modifié par avenant, compte tenu de la modification du programme d'aménagement en cours de chantier (*adaptation du projet au terrain, complément de mobilier urbain, modification de certaines prestations*).

Les travaux en plus-value s'élèvent à 189 469,20 € HT et en moins-value s'élèvent à 115 550,00 € HT, soit un avenant global de 73 919,20 € HT (88 703,04 € TTC). Ainsi, le montant global du marché de travaux serait porté à 1 869 807,20 € HT (2 243 768,60 € TTC), soit une augmentation de 4,12 % du marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver le projet d'avenant du marché de travaux relatif au lot n° 01 (Terrassement – voirie),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les documents s'y rapportant.**

Avant le vote :

LE MAIRE : C'est un dossier quasiment soldé.

M. QUELEN : Il reste un bon mois de travaux.

M. LE MAIRE : et les plantations se feront plus tard.

Point n° 11 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2020

Délibération n° 31/01/2020-08

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2020

Par délibération n° 16/11/2018-11, le Conseil Municipal a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au public (IOP) a défini un programme de travaux à engager sur le patrimoine communal sur une période de trois ans.

Il est précisé à l'assemblée, que par arrêté préfectoral en date du 03 janvier 2019, l'agenda d'accessibilité présenté par la commune a été approuvé.

Considérant l'importance de cette opération, notamment au regard de son coût (montant global de 127 100 € HT), il a été retenu de répartir la dépense sur trois exercices budgétaires (2019 à 2021) et ainsi découper l'opération en tranche fonctionnelle.

Une première tranche de travaux a été réalisée dans le cadre de l'exercice 2019.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

Pour l'année 2020, la programmation portera sur l'église, la chapelle de kertugal, le tennis club, l'office de tourisme, le stade E. Lallinec, le CLSH et l'hôtel de ville (*Solde*). Le montant global de la mise en accessibilité est estimé à 34 470 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre des actions menées afin de faciliter l'accès à la plage et à la mer (*Plage du Casino & Plage de la Comtesse*), il est prévu l'acquisition de deux fauteuils de plage spécifiquement dédiés au déplacement des personnes à mobilité réduite (PMR), pour un montant de 5 500 € HT. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de répondre aux exigences de la loi handicap.

Les modalités de financement prévisionnel seraient :

TRAVAUX	€ H.T
Ad'Ap Programme 2020	34 470
FOURNITURE	
Acquisition de deux fauteuils de plage	5 500
TOTAL DEPENSES	39 970
Subvention DETR (Patrimoine immobilier) 30 %	11 990
TOTAL RECETTES	11 990
Autofinancement 70 %	27 980

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé ;

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R 2020) pour la mise en accessibilité des ERP et IOP communaux,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter des subventions ou des aides financières et à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents y afférant.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : *précision concernant les fauteuils de plage dédiés au déplacement des personnes à mobilité réduite :*
On avait les fauteuils mais ils étaient déjà très anciens et du fait de cet ancienneté et peut-être d'une utilisation non conforme, ils sont en très mauvais état et des familles sont venues me rencontrer au mois de septembre pour m'informer de ces difficultés. Il y a vraiment urgence à régler ce dossier avant l'été.

Mme QUERE : Parmi les établissements publics qui ne sont pas accessibles, il y a l'ancienne mairie. Je ne la vois pas, est-ce que c'est prévu de faire quelque chose là-dedans ou pas. Non ? la réponse est non.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ça. On parlait de l'accessibilité programmée ERP (Etablissements Recevant du Public) dans ce cas-là on est dans l'accessibilité handicap pour aller dans les étages. Aujourd'hui, j'ai visité les étages avec Marianne. On a vu que d'ailleurs qu'il y a de très belles salles. Aujourd'hui ne sont utilisés que le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage pour des expositions. Il faudra plutôt un plan de rénovation globale de l'ancienne mairie et ce n'est pas ce budget-là qui va pouvoir y répondre.

Mme QUERE : C'est pour cela que je pose la question, il y a un vrai plan à développer.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas un plan c'est un projet sur l'ensemble de ...

Mme QUERE : C'est ça, c'est un plan.

M. LE MAIRE : A mon avis ce n'est pas 34.000 € qu'il faudra

Mme QUERE : C'est ce que je dis. C'est pour ça que je trouvais bizarre 34.000 €.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas dedans.

Mme QUERE : Okay, mais j'ai ma réponse.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas dedans. Aujourd'hui dans l'ancienne mairie, il y a le rez-de-chaussée avec à droite la boutique gratuite et à gauche le cercle informatique, au 1^{er} étage la salle d'exposition, plus les salles pour les associations et notamment le bridge. Mais quand on a visité les étages au-dessus, c'est très intéressant. Il y a vraiment beaucoup de surface. Mais on sait bien qu'il faudra construire un ascenseur et avant de construire un ascenseur je pense qu'il va falloir faire une rénovation complète de ces salles. Il y a des cloisons à abattre. Il faudrait définir pour quelle destination. Définissons d'abord le projet avec un programmiste et ensuite on verra. Mais on a cru comprendre qu'aujourd'hui il faudra discuter dans un plan pluriannuel d'investissement.

M. BREZELLEC : Quand on a construit cette mairie ici, c'était du temps du mandat de Robert ALLENOU, ça remonte à avant 2001, on s'est posé la question de savoir ce qu'on devait faire de l'ancien hôtel de ville. C'est compliqué parce qu'il y a de l'espace certes, mais il y a beaucoup de travaux au niveau notamment des balcons déjà au niveau de la sécurité. Puis à l'étage il y a de la place mais c'est une refonte complète qu'il faut prévoir et là on va chiffrer en centaines de milliers d'euros. C'est vrai qu'à part le rez-de-chaussée qu'on peut occuper facilement, le restant est très compliqué.

M. LE MAIRE : Je confirme pour être allé le visiter, puisqu'on a essayé de comprendre comment s'était organisé. C'est vrai que l'emplacement est exceptionnel, avec une vue sur le port. Aujourd'hui définissons quel est l'objet, quel sens on veut lui donner et ensuite faisons une étude financière. Oui, pour quelle utilisation.

M. BREZELLEC : On avait envisagé une vente aussi.

M. LE MAIRE : Je crois que j'avais entendu parler d'une vente pour un restaurant. On va la garder.

Mme DANGUIS : Mais les balcons sont interdits.

M. LE MAIRE : Je confirme qu'il y a de belles surfaces, maintenant il y a du travail. Là on n'est pas du tout dans une rénovation, on est juste dans une mise aux normes.

Point n° 12 :

Questions diverses :

Monsieur le Maire :

J'ai 2 informations à vous donner.

- Je voudrais remercier Monsieur QUELEN qui s'est rendu à RENNES à l'hôtel de la Région Bretagne puisque SAINT-QUAY-PORTRIEUX a eu le **prix 2020 « zéro phyto durable »** :
L'impact des phytosanitaires sur la santé humaine, sur l'eau et l'environnement n'est plus à démontrer, votre collectivité les a supprimés depuis au moins 5 ans et utilise aujourd'hui des techniques alternatives au désherbage chimique pour offrir une meilleure qualité de vie.
- Une information que je voulais vous donner puisque dans mes autres responsabilités je suis membre du conseil départemental et conseiller départemental du canton de Plouha. Aujourd'hui c'est le Brexit. Je voulais juste vous donner lecture d'un texte qui a été présenté par le département. On n'a pas besoin d'adhérer mais c'est une motion importante.

Le 31 janvier 2020 le Royaume-Uni quitte l'Union européenne. Nous regrettons cette décision d'un pays ayant toute sa place au sein d'une institution qui, depuis sa création, a permis de préserver la paix et la prospérité.

Pour le département des Côtes d'Armor, au regard des spécificités de notre économie locale (je pense que tout le monde pense à la pêche) et de la proximité territoriale du Royaume-Uni, le Brexit aura évidemment un impact majeur.

Le Conseil Départemental demande donc instamment au négociateur en chef du Brexit mandaté par la commission européenne, Michel Barnier, d'accorder la plus grande attention à cette question, s'agissant des conséquences sur l'économie du département, notamment pour ce qui concerne la pêche (je pense que pour SAINT-QUAY-PORTRIEUX ce discours est extrêmement important).

La pêche costarmoricaine, ce sont plus de 20.000 tonnes de produits qui passent par nos criées chaque année pour 60M€ de chiffre d'affaires.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 JANVIER 2020

Elle contribue à plus d'1/4 à l'activité de la pêche bretonne.

Or près de 60% des prises réalisées par les pêcheurs costarmoricains le sont dans les eaux territoriales du Royaume-Uni. En cas de rupture brutale, c'est donc tout un pan de notre économie locale représentant plus de 1000 emplois directs, et plus de 3000 emplois indirects, qui serait irrémédiablement impacté.

Il est demandé au négociateur en chef que tout soit mis en œuvre pour préserver l'accès aux eaux britanniques à l'ensemble des bateaux français, dans le cadre d'un accord bilatéral entre l'Europe et le Royaume-Uni. La pêche ne doit en aucun cas être la variable d'ajustement du Brexit.

J'ai rencontré des pêcheurs ce matin, j'ai vu qu'ils plaidaient plutôt pour dire 1 emploi direct c'est plutôt 4 emplois indirects. En tout cas ils étaient très présents. On sent une grande inquiétude. Je voulais vous faire lecture de cette motion que j'ai bien sûr votée.

Si vous avez des commentaires...

M. BREZELLEC : Pas plus que ce que tu viens de dire. C'est vrai que nos organisations professionnelles notamment celle qui a son siège social à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, s'occupent de ce dossier, notre Président était à Bruxelles la semaine dernière, au moins pour en discuter. Ça va être compliqué parce que le Brexit aussi a été voté par l'ensemble de la population maritime anglaise, avec le but de récupérer leurs eaux territoriales. Les eaux territoriales qui vont très loin jusque dans le Sud de l'Irlande et spécialement là où nos hauturiers pêchent. Ce qui impactera surtout les 25 ou 26 armements hauturiers qui exercent dans les Côtes d'Armor, qui pêchent dans ces eaux-là et dont un peu moins de la moitié sont basés à SAINT-QUAY-PORTRIEUX même s'ils débarquent leur poisson à Roscoff. C'est vrai que c'est important. L'Europe a aussi des moyens de faire pression. Il ne faut pas oublier que les anglais exportent plus de la moitié de leurs produits de la mer en Europe. On espère que ça pourra servir de monnaie d'échange même si, soyons aussi réalistes, on y perdra des plumes d'une façon ou d'une autre et il faudra essayer d'en perdre le moins possible. Mais c'est bien que les collectivités se mobilisent pour servir un peu d'aiguillon par rapport à nos représentants, surtout en chef Michel Barnier qui va négocier tout ça au niveau de l'Europe mais il ne faudra pas qu'il oublie la pêche. C'est vrai qu'on sera en première ligne, je pense que c'est la profession qui va être le plus impactée probablement.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de vote. Il n'y a pas de délibération. Je voulais vous faire part de cette motion. Je pense que l'on peut dire que l'ensemble du conseil municipal peut adhérer à cette motion présentée par le conseil départemental surtout que SAINT-QUAY-PORTRIEUX comme vous le savez a une place importante au niveau des criées, c'est la 5^{ème} aujourd'hui. Après avoir rencontré des pêcheurs ce matin j'ai senti une très grande inquiétude. Je voulais leur faire part de tout notre soutien.

On se retrouvera le 28 février pour la présentation du budget. D'ici là il y aura des réunions de la commission finances. Vous avez eu les dates. On sera amené effectivement à se positionner sur le budget 2020. Merci.

La séance du conseil municipal est levée à 19 heures 45
